Nations Unies A/C.3/79/SR.9

Assemblée générale
Soixante-dix-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
10 décembre 2024
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 9e séance
Tenue au Siège, à New York, le mercredi 9 octobre 2024, à 10 heures

Présidence : M. Maniratanga . . . . . (Burundi)

Sommaire

Point 27 de l'ordre du jour : Promotion des femmes (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org).

24-18450 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 27 de l'ordre du jour : Promotion des femmes (*suite*) (A/79/112, A/79/322, A/79/325, A/79/500 et A/79/514)

1. **M^me^ Carty** (États-Unis d'Amérique) déclare que, partout dans le monde, les femmes et les filles subissent les conséquences de l'inaction de la communauté internationale vis-à-vis de l'objectif de développement durable n° 5. Au vu des tendances économiques actuelles, il faudrait 137 ans pour sortir toutes les femmes et les filles de la pauvreté et, d'ici à 2050, jusqu'à 158 millions de femmes et de filles supplémentaires pourraient basculer dans l'extrême pauvreté à cause des changements climatiques. Les femmes et les filles représentent la majorité des 362 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. Ce chiffre risque fort d'être dépassé en 2024. Actuellement, 119 millions de filles ne sont pas scolarisées et les femmes ne représentent que 26 % des effectifs dans les domaines des données et de l'intelligence artificielle.

2. Des mesures doivent être prises pour remédier à cette situation, c'est pourquoi le Gouvernement des États-Unis d'Amérique est favorable à la proposition de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) qui consiste à concentrer les efforts sur l'accélération de la réalisation de la parité entre les genres aux postes de direction, l'adoption de plans d'action nationaux pour mettre fin à la violence fondée sur le genre, la résorption de la fracture numérique et la création de davantage de débouchés économiques pour les femmes.

3. Ceux qui entravent la promotion des femmes et des filles nuisent à la prospérité et à la sécurité de tous. Ils mettent en péril la pleine réalisation du potentiel de la démocratie et compromettent la réalisation des objectifs de développement durable, tandis que ceux qui soutiennent les femmes et les filles ouvrent la voie à la réalisation et à la protection des droits humains et des libertés fondamentales de toutes et tous.

4. Les femmes et les filles doivent être totalement associées, de manière équitable et significative, à tous les processus de prise de décision et doivent avoir accès à des rôles de premier plan. Compte tenu de l'engagement qui a été pris de ne laisser personne de côté, il est regrettable que les efforts déployés pour faire progresser l'égalité des genres se heurtent à l'opposition de certains États Membres, qui font obstacle à l'obtention d'un consensus et fragilisent les décisions, ce qui est contraire à l'esprit de coopération inscrit dans la Charte des Nations Unies.

5. **M. Indāns** (Lettonie) déclare que son gouvernement tente de combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et de lutter contre la pauvreté en mettant en place des initiatives d'autonomisation économique et sociale et en garantissant l'accès à une éducation de qualité. En outre, la Lettonie a lancé des politiques visant à favoriser la participation des hommes à la garde des enfants et à encourager les pères à prendre des congés parentaux et à assumer leur part des responsabilités familiales. Le Gouvernement letton est décidé à contribuer à éliminer la discrimination salariale et à réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

6. L'éducation est un élément central du progrès en Lettonie. Les femmes représentent plus de 63 % des diplômés de l'université et elles sont de plus en plus nombreuses à travailler. Dans le cadre de l'initiative Riga TechGirls, des ateliers de codage et des programmes de mentorat sont proposés aux femmes et aux filles, les femmes innovent et transforment le paysage numérique du pays et des stages intensifs ont été organisés au Cameroun et en Afrique du Sud (un projet devrait également voir le jour en Égypte en 2024).

7. Le Gouvernement letton a mis en œuvre une législation et lancé des campagnes de sensibilisation du public pour lutter contre les violences fondées sur le genre et les violences domestiques. En tant que candidate au Conseil de sécurité pour la période 2026-2027, la Lettonie souhaite insister sur la nécessité de lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits.

8. L'organisation non gouvernementale « Economic Cooperation and Investment for Latvia » (Coopération économique et investissements pour la Lettonie) a contribué à renforcer les compétences des femmes en matière d'entrepreneuriat et de leadership en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe, et prévoit de faire de même en Éthiopie et au Rwanda en 2024. Les autorités lettones ont également travaillé avec le Kirghizistan et l'Ouzbékistan afin de favoriser la participation économique des femmes par la mise en place des programmes de formation et de mentorat. En Ukraine, la Lettonie a tiré parti de partenariats avec des organisations locales pour créer des centres de réadaptation pour les survivantes et survivants de violences sexuelles perpétrées par l'armée russe.

9. **M^me^ Luque Nuñez** (Panama) indique qu'en 2023, son gouvernement a créé un ministère des femmes chargé de superviser les politiques, programmes et campagnes visant à prévenir et à éradiquer les pratiques discriminatoires et le harcèlement à l'égard des femmes. Le pays a également élaboré une stratégie publique pour la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, une stratégie nationale pour l'égalité des genres dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation, un plan national pour les questions de genre et les changements climatiques, un plan pour le droit des femmes autochtones à la participation politique et à la prise de décision, et offert un atelier de sensibilisation à l'égalité des genres aux forces de sécurité de l'État.

10. Le Gouvernement a réalisé de réelles avancées dans l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et s'est engagé à respecter la Déclaration et le Programme d'action de Beijing en vue de parvenir à l'égalité et au respect des droits humains des filles et des femmes dans le monde entier. En tant que membre élu au Conseil de sécurité pour la période 2025-2026, le Panama défendra les droits des femmes et des filles tout en œuvrant pour la paix et la sécurité internationales.

11. **M. Kifle** (Brunéi Darussalam) indique que le Gouvernement de son pays s'attache à faire progresser les droits des femmes conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Il élabore actuellement un plan social qui comprend une stratégie de promotion des objectifs de développement durable en ligne avec son plan national de développement, « Vision 2035 ». Ce plan vise à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, y compris les femmes.

12. Les recherches menées sur le développement des femmes au Brunéi Darussalam ont montré que le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle du secondaire était proche de 100 %, ce qui est le reflet de la politique de l'État en matière d'éducation obligatoire et universelle. En outre, les taux de scolarisation et de réussite dans le second cycle de l'enseignement secondaire sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes. Les femmes occupent environ 37 % des postes de direction dans tout le pays (elles sont largement représentées dans le secteur public et comptent pour 34 % des postes de direction dans le secteur privé). Plus de 60 % des femmes qui travaillent ou qui ont travaillé par le passé estiment que les modalités de travail aménagées leur ont permis de gérer plus facilement les tâches ménagères et la garde des enfants, et 54 % des femmes peuvent travailler à distance. Les résultats de ces recherches seront utilisés pour formuler un plan d'action national

pour les femmes, axé sur la sécurité et le bien-être (y compris l'élimination de la violence fondée sur le genre), l'optimisation des opportunités d'emploi et de développement de carrière des femmes (notamment la création d'un environnement de travail plus porteur) et l'autonomisation des femmes au sein des communautés (notamment en renforçant leur participation à la vie économique et en leur offrant davantage de possibilités d'exercer des responsabilités).

13. **M. Kim Song** (République populaire démocratique de Corée) déclare que la politique de son pays consiste à respecter le droit des femmes à améliorer leur statut et leurs capacités, qui est garanti par la Constitution et par une loi sur la protection des droits des femmes. Il indique également qu'en vertu d'un décret sur l'égalité des genres promulgué par son gouvernement en 1946, toutes les femmes du pays jouissent des mêmes droits que les hommes, sans discrimination. Toutes bénéficient de soins médicaux gratuits et le congé de maternité payé a été prolongé de 240 jours. En outre, des services de garde d'enfants sont disponibles sur tous les lieux de travail.

14. La soumission par le Japon de 200 000 femmes et filles coréennes à la prostitution forcée pendant l'occupation de la Corée, reconnue de manière universelle comme un exemple contemporain de violation des droits humains des femmes, constitue une violation organisée et systématique des droits humains et le plus grave des crimes contre l'humanité. Malheureusement, les autorités japonaises déforment la vérité historique en niant la responsabilité de l'État dans ces crimes et n'ont pas présenté d'excuses, ni offert de compensation. Le fait de nier et de maquiller les crimes du passé revient à tenter de les répéter. Le Japon doit répondre des crimes qu'il a commis contre les femmes et les filles coréennes et bien d'autres en Asie avant de pouvoir parler de paix et de droits des femmes. La délégation de la République populaire démocratique de Corée demande une nouvelle fois au Japon de reconnaitre sa responsabilité juridique et morale, de présenter des excuses sincères et d'accorder des réparations pour ses crimes d'esclavage sexuel et tous les autres crimes qu'il a commis contre l'humanité, notamment la conscription de plus de 8,4 millions de Coréens et le massacre génocidaire de plus d'un million de Coréens.

15. Depuis son adhésion en 2001 à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la République populaire démocratique de Corée s'est conformée à ses obligations conventionnelles, notamment en présentant plusieurs rapports sur la mise en œuvre de la Convention. En outre, elle coopère étroitement avec les mécanismes internationaux de promotion et de protection des droits et de la santé des femmes.

16. **M. Zahneisen** (Allemagne) déclare que les objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing sont loin d'être atteints. Dans le monde entier, on assiste à des tentatives visant à écarter les femmes de la politique, de la prise de décision et de la sphère publique, à édulcorer le langage convenu, les résolutions et les déclarations, et à remettre en question le droit de prendre des décisions concernant son propre corps. La communauté internationale ne peut accepter un rejet des droits des femmes et de l'égalité des genres.

17. La situation en Afghanistan offre un exemple frappant de ce phénomène et de l'urgence de la situation. Depuis le retour au pouvoir des Taliban, les femmes et les filles afghanes sont systématiquement exclues de l'éducation, de l'emploi et de la vie publique, en violation des obligations qui incombent à l'Afghanistan en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La persécution dont les Afghanes font l'objet constitue une violation de leurs droits humains les plus fondamentaux et une menace pour le développement futur de leur pays. En réponse, l'Allemagne, ainsi que l'Australie, le Canada et le Royaume des Pays-Bas, ont clairement fait savoir aux autorités de Kaboul qu'elles attendaient d'elles qu'elles respectent les obligations contractées par l'Afghanistan

au titre de la Convention. Soutenue par de nombreux pays, cette initiative constitue une prise de position collective contre le recul des droits des femmes dans le pays.

18. Le Gouvernement allemand s'emploie à renforcer la législation relative à l'égalité d'accès aux ressources et à la protection des femmes et des filles contre la violence. Le Code allemand des crimes contre le droit international a été révisé afin d'y intégrer de nouvelles infractions liées à la violence sexuelle. Les autorités soutiennent des initiatives visant à renforcer l'autonomie des femmes dans les zones de conflit et à contribuer à la réalisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Une alliance en faveur d'un relèvement inclusif et respectueux de l'égalité des genres en Ukraine a été lancée lors de la conférence sur le relèvement de l'Ukraine en 2024, afin de faire une place aux femmes et aux groupes marginalisés.

19. La politique étrangère féministe du Gouvernement allemand prévoit la protection des groupes marginalisés, y compris en ce qui concerne l'identité de genre et l'orientation sexuelle, en garantissant que toutes les personnes puissent participer à la société sur un pied d'égalité. Le rôle moteur de l'Allemagne, qui copréside avec le Mexique la Coalition pour l'égalité des droits, est au cœur de ses efforts de lutte contre la discrimination à l'égard des personnes LGBTQIA+ au niveau mondial.

20. **M. Thapa** (Népal) fait part de la préoccupation de son gouvernement face aux obstacles qui continuent d'empêcher la réalisation de l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que la protection de leurs droits humains. Le Népal a fait des progrès considérables sur la voie de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les genres, notamment par l'adoption de dispositions constitutionnelles et d'autres mesures. La Constitution népalaise consacre les droits des femmes en tant que droits humains fondamentaux et prévoit des quotas de femmes au sein du Parlement fédéral, des parlements provinciaux et des organes locaux. En conséquence, la représentation des femmes a atteint 34 % au Parlement fédéral et 35 % dans les parlements provinciaux, et plus de 41 % du total des représentants élus aux organes locaux en 2022 étaient des femmes.

21. Le Gouvernement a inscrit le droit à la maternité sans risques et à la santé reproductive dans la Constitution et promulgué des politiques et des lois visant à instaurer l'égalité entre les genres et à interdire la violence et la discrimination à l'égard des femmes. Il a fait de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes des priorités de développement dans son seizième plan quinquennal. Le budget directement alloué aux questions de genre a été multiplié par quatre en 2024. Le Gouvernement a adopté une stratégie nationale visant à mettre fin au mariage des enfants d'ici à 2030. Il a également enregistré des progrès en ce qui concerne l'augmentation du taux d'alphabétisation des femmes, de leur durée de vie et de leur accès à la propriété foncière et immobilière, ainsi que la réduction du taux de fécondité.

22. Malgré ces initiatives, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à subir la pauvreté, leurs débouchés et leurs activités économiques sont affectés de manière disproportionnée par les changements climatiques, et elles sont davantage concernées par le phénomène de l'exclusion numérique. Pour surmonter ces obstacles, des partenariats solides, un appui politique plus fort et des moyens financiers et technologiques adéquats ainsi que des capacités suffisantes sont nécessaires. Il faut investir davantage dans l'égalité des genres pour donner aux femmes un accès égal à l'éducation, à l'emploi et à la création d'entreprise.

23. **M^me^ Aljalahma** (Bahreïn) considère que la promotion des femmes est essentielle pour parvenir à un développement durable dans le monde entier. Plus particulièrement, la participation des femmes à la vie active favorise la croissance économique et contribue à construire des sociétés plus justes et plus équilibrées. À Bahreïn, les femmes occupent de nombreux postes à responsabilité au sein du

Gouvernement et de l'appareil judiciaire. Elles représentent 22 % du Cabinet, 23 % des parlementaires, et respectivement 56 % et 35 % des effectifs dans les secteurs public et privé et 34 % du corps diplomatique. Le Conseil suprême pour les femmes de Bahreïn a pris la tête d'une action nationale visant à concevoir et à mettre en œuvre un système global de promotion de l'égalité des chances dans le pays, comprenant notamment des mécanismes visant à contrôler si les femmes sont pleinement intégrées dans le processus de développement.

24. Bahreïn attache une grande importance à l'échange d'expertise entre l'ONU et les États Membres. Le prix mondial Princesse Sabika bint Ibrahim Al Khalifa pour l'autonomisation des femmes, fruit d'une collaboration entre l'ONU et Bahreïn, promeut les contributions des femmes au développement. Dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement durable, et notamment de l'objectif n° 5 relatif à l'égalité des genres, Bahreïn a mis en place des politiques qui favorisent la participation des femmes au marché du travail, notamment dans le domaine des technologies. À cette fin, un comité sur les femmes dans les technologies de l'information et des communications et les sciences de pointe a été créé.

25. **M^me^ Pires do Canto** (Cabo Verde) explique que son gouvernement a progressé sur la voie de l'égalité et de l'équité entre les genres en déployant des efforts à l'échelle nationale pour promouvoir ces principes à tous les niveaux de la société. Il a d'ailleurs intégré la dimension de genre dans son plan stratégique de développement durable. Le budget de l'État prévoit les ressources nécessaires pour honorer les engagements pris en matière de réduction des inégalités fondées sur le genre. Cabo Verde met actuellement en œuvre un plan national pour l'égalité des genres visant à favoriser le développement social et à garantir l'égalité entre les hommes et les femmes. En outre, il garantit le libre exercice des droits et des devoirs de tous les citoyens. La création de l'Institut de Cabo Verde pour l'égalité et l'équité entre les genres témoigne de l'importance accordée par le pays à l'égalité.

26. La stratégie nationale du Gouvernement de Cabo Verde pour l'éradication de l'extrême pauvreté comprend une initiative visant à réunir des fonds via le tourisme et à les investir dans le capital humain, et plus particulièrement en faveur des femmes et des enfants. En un an, près de 2 000 femmes ont bénéficié de programmes de formation, échappant ainsi à l'extrême pauvreté et devenant autonomes. Par effet de vague dans leurs communautés, d'autres femmes ont été employées et des chaînes de valeur ont été créées, ce qui a permis de revitaliser l'économie et de réduire la violence.

27. À Cabo Verde, la Constitution, les programmes gouvernementaux et le plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard des enfants et des adolescents reflètent tous la priorité accordée à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. En 2023, les centres de soutien ont été restructurés et un fonds d'assistance a été créé pour mieux aider les survivantes de violences fondées sur le genre. Le pays a également œuvré en faveur de la santé et des droits sexuels et reproductifs, en particulier pour les femmes et les filles en situation de handicap, les femmes migrantes et les personnes vivant avec le VIH. Le Gouvernement de Cabo Verde valorise la masculinité positive afin de contribuer à l'élimination des stéréotypes qui continuent à alimenter les inégalités entre les genres.

28. **M^me^ Hazlewood** (Guyana) déclare que le Gouvernement guyanien est profondément préoccupé par le nombre de femmes et de filles qui subissent de manière disproportionnée les effets des crises climatiques et des conflits armés, qui entraînent des violences sexuelles, des famines et des déplacements répétés. La communauté internationale doit intensifier son action pour atténuer les situations humanitaires critiques, les auteurs de violences doivent être traduits en justice et les femmes doivent être associées à la recherche d'une solution. La communauté

internationale doit également continuer à dénoncer le fait que les filles afghanes soient privées d'éducation et demander l'annulation immédiate des plus de 70 décrets qui privent les femmes et les filles afghanes de leurs droits les plus élémentaires et de leurs libertés fondamentales.

29. Le Gouvernement a éliminé les disparités entre les genres dans l'enseignement primaire et secondaire, et davantage de filles vont à l'école et terminent leurs études supérieures. La majorité des bénéficiaires des milliers de bourses d'études en ligne financées par l'État sont des femmes et des filles. Le réseau d'innovation et d'investissement des femmes a ouvert des possibilités de formation à des milliers de femmes du pays, leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour accéder à des débouchés économiques et devenir financièrement indépendantes dans diverses professions.

30. Les autorités guyaniennes agissent pour que toutes les femmes et les filles du Guyana bénéficient de soins de santé gratuits et de qualité, en cherchant à rendre ces services accessibles aux personnes vivant dans les zones rurales et isolées, notamment par le recours à la télémédecine.

31. Le Guyana continue sa lutte contre la violence fondée sur le genre. Le projet de loi du Gouvernement sur la violence familiale vise à renforcer le cadre juridique en la matière, à mieux protéger les victimes et à faire en sorte que les auteurs aient à répondre de leurs actes. Des centres « espoir et justice » sont en cours de création afin de proposer, sous un même toit, des services complets aux survivantes de violences fondées sur le genre. La Commission pour les femmes et l'égalité des genres a mis en place un plan stratégique quinquennal axé sur les thèmes suivants : accès, équité, justice économique, participation et droits humains.

32. **M^me^ Dunca** (Roumanie) déclare que sa délégation est déterminée à faire en sorte que les femmes et les filles jouissent pleinement de tous leurs droits fondamentaux. Il est essentiel de préserver les progrès accomplis en matière d'égalité des genres et de relever les nouveaux défis avec vigueur et dans un esprit de solidarité mondiale. Le Gouvernement roumain a à cœur d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, de promouvoir l'égalité entre les genres et de donner aux femmes les moyens de réaliser pleinement leur potentiel. La promotion des droits des femmes est fondamentale pour garantir des sociétés pacifiques, inclusives et durables dans le monde entier.

33. L'oratrice souligne que son gouvernement a récemment décidé de mettre en place un mécanisme national d'identification et d'orientation des victimes de la traite des êtres humains. La stratégie nationale de lutte contre la traite pour la période 2024-2028 est axée sur la réduction des facteurs de risque et le renforcement des mesures de prévention et de protection.

34. La prévalence croissante de la cyberviolence et des atteintes subies en ligne présente de nouvelles menaces pour les femmes et les filles. Le Gouvernement roumain a pris des mesures législatives pour élargir la définition de la violence domestique afin d'y inclure le cyberharcèlement, la traque en ligne et d'autres formes d'atteintes commises dans le domaine numérique, afin de garantir que les droits des femmes et des filles soient respectés à la fois hors ligne et en ligne. La communauté internationale doit agir de manière ferme et collective pour créer un environnement dans lequel toutes les femmes et les filles peuvent exercer leurs droits pleinement et sur un pied d'égalité, à l'abri de la violence, de la discrimination intersectionnelle et de l'inégalité.

35. **M^me^ Martirosyan** (Arménie) déclare que le principe de l'égalité des genres est présent dans toute la législation de son pays, qu'il s'agisse de la Constitution ou des lois sectorielles. En outre, l'élaboration des politiques en Arménie est centrée sur la

protection et la promotion des droits des femmes par des réglementations inclusives et tenant compte des questions de genre. Le Gouvernement arménien a récemment élaboré une stratégie aux fins de l'application de la politique en matière de genre pour la période 2024-2028, qui consiste notamment à venir à bout de la discrimination fondée sur le genre, à encourager les approches intégrant la dimension de genre dans les sphères sociales et économiques, à lutter contre la discrimination dans l'éducation et la science, à garantir l'égalité des chances dans le domaine de la santé, à lutter contre la violence fondée sur le genre et à élaborer des stratégies tenant compte du genre dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

36. Les autorités arméniennes s'efforcent d'assurer une plus grande participation des femmes à la vie politique, économique et sociale et de leur permettre de jouer un rôle de premier plan. Actuellement, les femmes occupent plus de 36 % des sièges à l'Assemblée nationale, ce qui représente une augmentation considérable. Un certain nombre d'initiatives, dirigées par l'État et mises en œuvre en partenariat avec les Nations Unies, visent à favoriser l'émancipation économique des femmes. Les réalisations de l'Arménie en matière de promotion économique des femmes dépassent la moyenne régionale, avec une représentation de 40 % dans le secteur des technologies de l'information et des communications.

37. Le Code pénal arménien, adopté en 2021, érige en infraction diverses formes de violence fondée sur le genre. Les autorités arméniennes ont entrepris de ratifier la Convention de 2019 sur la violence et le harcèlement (n° 190) de l'Organisation internationale du Travail.

38. Le Gouvernement a élaboré son troisième plan d'action national sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, dans le cadre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, en vue de renforcer le rôle des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation et le rétablissement de la paix. Le plan actuel, qui couvre la période 2022-2024, aborde les nouvelles problématiques qui touchent les femmes dans les régions frontalières, en particulier celles qui sont affectées par la violence militaire et les déplacements forcés de la région du Haut-Karabakh.

39. Ces dernières années, l'Arménie a participé activement aux travaux de la Commission de la condition de la femme puisqu'elle en a présidé les soixante-quatrième et soixante-cinquième sessions. Le pays est fidèle aux principes énoncés dans la déclaration politique et les conclusions concertées de la Commission.

40. **M. Oehri** (Liechtenstein) déclare que son gouvernement est préoccupé par les effets négatifs de l'intelligence artificielle sur les femmes et les filles, à savoir les hypertrucages (deepfakes) sexualisés et les suppressions d'emplois. Étant donné que les modèles d'intelligence artificielle sont alimentés par des données qui ne tiennent pas compte de la diversité des perspectives de genre, il n'est pas surprenant que ces systèmes reproduisent des préjugés. La prise en compte des formes de vulnérabilité sociale créées par l'intelligence artificielle devrait faire partie des priorités de la communauté internationale dans ses débats sur la manière de façonner une gouvernance mondiale de l'intelligence artificielle pour donner suite à l'adoption du Pacte numérique mondial.

41. L'éducation des femmes et des filles et leur accession à des positions de premier plan dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques doivent être encouragées. À cette fin, le Gouvernement du Liechtenstein a lancé un laboratoire d'expérimentation destiné à aider les enfants à approfondir leur intérêt et leurs connaissances concernant ces sujets. Ce n'est qu'en défiant les préjugés les plus tenaces en matière de genre et en luttant contre la fracture numérique que la communauté internationale pourra remodeler l'écosystème technologique au profit de l'ensemble de la société.

42. La persécution des femmes sous le régime des Taliban constitue un crime contre l'humanité, et la Cour pénale internationale est donc compétente et a vocation à promouvoir l'application du principe de responsabilité pour ce crime, ainsi que pour de nombreux autres commis en Afghanistan. En septembre 2024, avec ses collègues femmes, la Ministre des affaires étrangères du Liechtenstein a pris la parole pour défendre celles qui ont été réduites au silence. En outre, le Gouvernement a appuyé l'initiative de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada et du Royaume des Pays-Bas visant à demander des comptes à l'Afghanistan pour ses graves violations de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'avenir de l'Afghanistan ne pourra être pacifique, juste et prospère que si les femmes et les filles sont autorisées à le façonner.

43. **M^me^ Al Shibli** (Oman) déclare que son pays a établi des bases législatives solides pour l'égalité des genres en matière de droits et de devoirs. Les femmes sont également au centre de la stratégie de développement « Oman Vision 2040 », compte tenu de leur rôle vital dans la construction d'un avenir durable. Le Sultanat d'Oman a amélioré la condition des femmes en promulguant la loi sur la protection sociale, qui garantit la protection des femmes, y compris des veuves, des divorcées et de celles qui ont des besoins particuliers. Cette loi dispose également que les femmes doivent pouvoir bénéficier de prestations d'assurance sociale, notamment en ce qui concerne la maternité, la vieillesse et l'invalidité, en plus d'une assistance sociale complète. En outre, les autorités ont publié un décret royal qui assure aux femmes qui travaillent un congé de maternité rémunéré et des services de garde d'enfants, ce qui leur permet de concilier leur carrière et leurs responsabilités familiales. Enfin, les femmes bénéficient de services de santé intégrés, y compris de soins de santé reproductive, ainsi que de programmes sociaux visant à les aider aux différents stades de leur vie.

44. Oman est profondément préoccupé par les souffrances des femmes palestiniennes dans la bande de Gaza du fait de la guerre en cours. Les femmes dans les zones de conflit doivent être protégées et leurs droits fondamentaux doivent être garantis. Le pays demande à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour aider les Palestiniennes et souligne l'importance d'agir pour mettre fin aux conflits et parvenir à une paix globale.

45. **M. Uddin** (Bangladesh) juge inacceptable le fait qu'au rythme actuel, il faudrait 300 ans pour mettre fin au mariage des enfants. Le bien-être de la société et celui des femmes et des filles sont indissociables : lorsque les femmes sont traitées avec dignité et qu'elles jouissent pleinement de leurs droits, la paix règne. Le Gouvernement bangladais a défini une politique nationale de développement pour les femmes en 1997, comme suite à son adhésion à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing. Il a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1984.

46. Les autorités ont adopté une budgétisation tenant compte des questions de genre depuis 2009. Quelque 4 millions de femmes travaillent dans l'industrie bangladaise, dont plus de 3 millions dans le seul secteur du prêt-à-porter. La Banque centrale du pays accorde des prêts sans garantie pouvant aller jusqu'à 2,5 millions de taka à des femmes entrepreneures, et sa fondation pour les petites et moyennes entreprises leur apporte un appui financier. Les femmes rurales bénéficient de microcrédits sans garantie. En outre, le Gouvernement a élargi ses programmes de protection sociale afin d'aider les femmes pauvres. Il met également en œuvre des projets d'autonomisation des femmes à travers les technologies de l'information et des communications.

47. Le Bangladesh a joué un rôle clé dans l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en tant que membre non permanent et est déterminé à renforcer

la participation des soldates de la paix afin de faire progresser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

48. **M^me^ Banaken Elel** (Cameroun) déclare que, depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix, qui s'est tenue à Beijing en 1995, la situation des femmes s'est considérablement améliorée en ce qui concerne l'éducation, les sciences, les technologies, le travail et la politique, ainsi que la lutte contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes. Néanmoins, les propos tenus récemment dans le cadre de l'Union interparlementaire, de l'Organisation mondiale de la Santé, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes font état d'une remise en cause des droits des femmes.

49. Personne ne conteste que, dans certains pays, du fait de contextes particuliers, les progrès relatifs à la situation des femmes, ainsi que leurs droits, ont été entravés. Ces situations doivent être traitées avec le sérieux qu'elles méritent en tenant compte du contexte national et de la culture de ces pays, car une solution extérieure n'a jamais été la solution. Les prétendus droits sexuels et reproductifs sont pour certains, le maitre-étalon de la promotion de la femme. C'est à l'aune de l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, l'autonomie corporelle ou l'accès à l'avortement que se mesurent désormais de plus en plus les droits de la femme. Pourtant, de nombreux droits sont reconnus à la femme dans les instruments internationaux, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'interruption volontaire de grossesse ou l'autonomie corporelle n'en font pas partie et les présenter comme des droits de l'homme est tout simplement spécieux. Il est donc regrettable que ces questions, qui divisent profondément la communauté internationale, servent de mesure d'évaluation de la situation des femmes dans le monde au point d'alimenter le discours sur la régression des droits des femmes.

50. Le trentième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes devrait être l'occasion pour la communauté internationale de dynamiser le consensus auquel elle est difficilement parvenue. Cela implique d'éviter une interprétation partiale de son contenu et d'œuvrer pour que l'action en faveur du genre reste conforme à la définition de cette notion telle que contenue dans l'annexe au rapport de la Conférence.

51. **M. Nidup** (Bhoutan) dit que son pays, guidé par sa philosophie de développement du bonheur national brut, considère l'égalité des genres comme une question de justice sociale fondamentale pour parvenir à un développement inclusif et durable. Poussé par son engagement à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les objectifs de développement durable, le Gouvernement bhoutanais a promulgué, en 2020, une politique nationale d'égalité des genres visant à définir les points d'action les plus importants, notamment l'intégration de la dimension de genre, les réformes juridiques et une plus grande représentation des femmes dans les rôles de direction. Les autorités s'efforcent de combler le déficit de représentation des femmes et ont mis en place des programmes de formation visant à renforcer leurs capacités en matière de gouvernance et d'entrepreneuriat, afin de favoriser leur leadership. Le Bhoutan a pris des mesures pour accompagner les femmes entrepreneures, en particulier dans les zones rurales, en leur donnant accès au crédit et à des marchés, ainsi qu'à des programmes de développement des capacités. Le Gouvernement a instauré une budgétisation tenant compte des questions de genre afin de garantir que les besoins des femmes soient intégrés dans tous les secteurs du développement national.

52. La loi de 2013 sur la prévention de la violence domestique établit le cadre juridique nécessaire pour lutter contre la violence fondée sur le genre. La Commission nationale pour les femmes et les enfants et l'organisation Respect, Educate, Nurture and Empower Women (Respect, éducation, épanouissement et autonomisation des femmes) offrent des services de protection et d'aide aux victimes de violences, et les normes de genre néfastes sont bousculées par des campagnes de sensibilisation de la population.

53. **M^me^ Ndiaye** (Sénégal) indique que, malgré les efforts consentis par le Gouvernement sénégalais pour la promotion des droits des femmes, les défis persistent et ont un rapport de plus en plus affirmé avec la pauvreté, les violences fondées sur le genre ainsi que les pratiques traditionnelles néfastes. En outre, la situation socioéconomique dans le monde laisse encore apparaitre une féminisation continue de la pauvreté. Partout dans le monde, on note d'énormes disparités entre les hommes et les femmes, notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation, de l'emploi et de la participation à la vie publique. Les progrès dans l'amélioration de la santé maternelle restent quant à eux faibles. Les inégalités sont encore plus accentuées dans les pays en développement, et principalement dans le monde rural. Cette situation requiert de la part des Gouvernements et de la communauté internationale la prise de mesures adéquates visant à assurer aux femmes le minimum de protection.

54. Le Sénégal, avec une population majoritairement féminine, qui représente 60 % de la force de production agricole et produit environ 80 % des denrées alimentaires, a pris plusieurs mesures : le Gouvernement a alloué des fonds à des cellules chargées des questions de genre dans les ministères et créé une délégation pour l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, destinée à appuyer leur autonomisation économique.

55. Les autorités sénégalaises ont mis en place un programme de bourses en faveur des filles issues de familles défavorisées, avec l'appui du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et lancé un programme d'alphabétisation et d'apprentissage des métiers ciblant les femmes rurales. Le pays a également établi des programmes visant à réduire la mortalité maternelle et améliorer l'accès aux soins de santé reproductive et à combattre les mutilations génitales féminines et les fistules obstétricales. La lutte contre l'abandon scolaire, érigée au rang de priorité nationale, a permis d'atteindre un taux de scolarisation à l'élémentaire de 91,10 % pour les filles. Le Gouvernement a également créé des comités régionaux de lutte contre les violences fondées sur le genre et évalué la prise en compte de la dimension de genre dans les politiques publiques en vue d'améliorer la collecte de données et le suivi.

56. L'oratrice estime que la problématique de l'égalité des genres n'est pas qu'une question morale et sociale urgente mais aussi une question économique d'une importance capitale. La résoudre demande une forte coopération internationale qui prenne en compte les réalités de chaque communauté sans nullement vouloir imposer des solutions clé-en-main.

57. **M. Kuzevich** (Fédération de Russie) estime que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing restent un plan stratégique pour les États en matière d'égalité entre les genres et de promotion des femmes. La Commission de la condition de la femme est également une instance intergouvernementale majeure pour un dialogue constructif à ce sujet. Il est donc très décevant que Le Pacte pour l'avenir comporte une demande de redynamisation de la Commission, qui elle-même n'a pas pris une telle décision, et alors qu'aucune discussion de fond n'a eu lieu sur la pertinence de cette démarche. La délégation russe s'interroge ainsi sur les propositions visant à réformer un mécanisme qui fonctionne bien sous prétexte de lui confier de nouvelles tâches dans le domaine des droits humains.

58. Le succès des travaux de la Commission de la condition de la femme dépend de l'assistance technique d'ONU-Femmes, qui doit s'en tenir rigoureusement à son mandat. L'une de ses principales tâches consiste à appuyer les travaux des organes intergouvernementaux du système des Nations Unies sur les questions relatives à la condition des femmes. Lors de l'élaboration du projet de plan stratégique pour la période 2026-2029, il conviendrait de ne pas répéter les erreurs du passé et de veiller à ce que le document soit convenablement préparé et approuvé au niveau intergouvernemental. En outre, lors de sa mise en œuvre sur le terrain, il est absolument nécessaire de tenir compte des réalités nationales, des législations locales, des particularités culturelles, des capacités et du niveau de développement des États. Le document devrait également être approuvé par les pays concernés. ONU-Femmes n'étant pas un organisme de défense des droits humains, les questions relatives aux droits des femmes ne représentent qu'une partie du domaine général de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes.

59. La Fédération de Russie reste déterminée à respecter toutes ses obligations concernant la promotion des femmes. En conséquence, elle a soumis au Secrétariat de l'ONU, en mai 2024, un examen national des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

60. En Russie, les femmes jouent un rôle important dans le développement et contribuent de manière notable à son développement socioéconomique. Elles représentent près de 49 % de la population active du pays et plus de 80 % d'entre elles ont suivi un enseignement secondaire supérieur ou spécialisé. Leur potentiel est exploité autant que possible pour faire avancer le pays. La stratégie nationale d'action en faveur des femmes pour 2023-2030 est un document fondamental qui définit les principaux domaines d'action pour les femmes à moyen terme.

61. Enfin, la Fédération de Russie accueillera le quatrième Forum féminin eurasien du 18 au 20 octobre 2024 à Saint-Pétersbourg.

62. **M^me^ Ochoa Espinales** (Nicaragua) dit que son gouvernement confère aux femmes un rôle central dans la prise de décisions à tous les niveaux, y compris à la tête des institutions de l'État. Celui-ci a par ailleurs mis en œuvre des stratégies et des programmes relatifs à l'équité entre les genres, au rétablissement des droits des femmes et à la consolidation de la conformité avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde de 2024 du Forum économique mondial, le Nicaragua occupe la sixième place, avec un écart de 81,1 %, progressant de 84 places par rapport à 2007, où il était classé quatre-vingt-dixième. Actuellement, la participation des hommes et des femmes se fait sur un pied d'égalité en ce qui concerne les autorités publiques et les gouvernements municipaux ; les femmes occupent des postes à responsabilité, pourvus par élection ou par nomination, notamment à la vice-présidence et au poste de Procureure générale. En application des lois électorales et municipales, les partis politiques doivent garantir le respect de l'égalité de participation des hommes et des femmes dans les candidatures aux postes de maire, d'adjoint(e) au maire, de conseiller(e) municipal(e) et de conseiller(e) régional(e).

63. Le Gouvernement nicaraguayen reconnaît et défend le rôle des femmes appartenant aux Peuples autochtones en tant que gardiennes et protectrices des valeurs culturelles et ancestrales dans la défense de la Terre Mère, du territoire et des ressources naturelles, ainsi que la contribution des femmes à la réalisation des objectifs de développement durable. Il est conscient du rôle des femmes nicaraguayennes dans la réduction de la pauvreté, puisqu'elles représentent environ 70 % des petites entreprises soutenues par le ministère, qui encourage les activités

économiques, coopératives et modèles d'entreprise fondés sur la famille et la communauté dans le cadre du financement des petites entreprises. Les autorités nicaraguayennes ont également œuvré à la protection de la vie et de la dignité des femmes en adoptant une loi sur la cybercriminalité et en modifiant le Code pénal et la Constitution, ce qui a permis d'imposer une peine de prison à perpétuité aux auteurs de crimes de haine.

64. **M^me^ Zedan** (Iraq) dit que le Gouvernement iraquien s'est employé à instaurer une véritable égalité entre les genres, à éliminer toute discrimination de la législation et des politiques et à lutter contre les stéréotypes liés à la tradition et aux coutumes. Il a ainsi adopté des stratégies et des procédures qui visent à promouvoir et à renforcer le rôle des femmes iraquiennes, notamment une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes pour la période 2018-2030.

65. Les autorités iraquiennes ont fait du 3 mars une journée nationale d'appréciation et de reconnaissance des efforts fournis par les femmes iraquiennes. Le Conseil supérieur de la magistrature a rendu une décision visant à rétablir les tribunaux régionaux de la famille et le Code pénal fait actuellement l'objet d'une révision qui aboutira à la modification des dispositions juridiques discriminatoires. Afin de favoriser la participation des femmes au processus de rétablissement de la paix, un réseau national de médiatrices de paix, le premier du genre dans la région, a été créé.

66. L'Iraq a mis en place des programmes destinés à protéger les groupes vulnérables de la traite en tentant de remédier aux causes profondes du phénomène par l'octroi de prêts aux petites entreprises et de subventions aux femmes les plus vulnérables. En outre, des prêts à taux réduit ont été accordés pour soutenir les entreprises dirigées par des femmes en situation de handicap, des femmes déplacées, rapatriées ou âgées.

67. L'Iraq exprime sa solidarité avec les Palestiniennes et les Libanaises, qui sont victimes d'un crime de génocide. Il appelle la communauté internationale à conjuguer ses efforts pour protéger les femmes de la bande de Gaza et du Liban des meurtres, des déplacements et de la famine que leur infligent les forces d'occupation.

68. **M. Šimonović** (Croatie) souligne l'importance de renforcer les mécanismes d'application du principe de responsabilité en cas de violations des droits humains fondées sur le genre, afin de rendre la justice et de prévenir les crimes. Les problèmes auxquels sont confrontées les femmes et les filles nécessitent une approche globale reposant sur des instruments juridiques efficaces. La Croatie appelle tous les États à aligner leur législation sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à adhérer au Protocole facultatif s'y rapportant. La sauvegarde des droits des femmes en temps de paix est essentielle pour prévenir les violations de leurs droits humains dans les situations de conflit et d'insécurité.

69. La Croatie a mis en place un système de veille concernant les meurtres fondés sur le genre et a fait du féminicide une infraction pénale à part entière en vue d'éliminer la discrimination fondée sur le genre et de promouvoir l'égalité. Le système des Nations Unies pour l'égalité des genres a besoin d'être développé et la Commission de la condition de la femme doit bénéficier d'une nouvelle impulsion pour tenir les promesses de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et réaliser les objectifs de développement durable.

70. Il convient de rechercher des solutions pour améliorer la situation de plus en plus précaire des droits fondamentaux des femmes en Afghanistan, où la discrimination institutionnelle fondée sur le genre et le déni des droits fondamentaux constituent des crimes contre l'humanité.

71. **M. Scappini Ricciardi** (Paraguay) déclare que le Paraguay a fait des progrès en matière de services de santé, d'accès à l'éducation et de promotion des droits des femmes au cours des 30 années qui se sont écoulées depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, mais qu'il reste encore du chemin à parcourir. Le Gouvernement paraguayen a mis en place des plans nationaux d'intégration des femmes dans les programmes publics afin de contribuer à leur émancipation et à leur autonomie.

72. Le Paraguay a élaboré une politique nationale de soins visant à venir en aide aux personnes dépendantes, qui met l'accent sur le partage des responsabilités entre l'État, la société et les familles, et encourage l'emploi et la formation des aidants. De nombreux rôles clés au sein du Gouvernement sont occupés par des femmes, mais un plus grand nombre de femmes dirigeantes pourrait contribuer à la transformation de la société.

73. Une équipe spéciale a été créée en application de la loi sur la protection intégrale des femmes contre toutes les formes de violence afin de faire face à la persistance des violences et des féminicides ; elle est chargée, entre autres, du développement des mécanismes de coordination, des services de soins et des centres d'accueil pour les femmes.

74. **M^me^ Salem** (Observatrice de l'État de Palestine) raconte comment la famille Khreis et d'autres personnes qui s'étaient réfugiées dans leur logement ont été forcées de sortir en brandissant un drapeau blanc lors de l'invasion terrestre israélienne de la ville de Gaza en novembre 2023. Hala Khreis, qui marchait à la tête du groupe et tenait la main de son petit-fils, a été abattue par un tireur d'élite israélien, ce qui a dévasté sa famille. Il s'agit là d'un nouvel exemple de la prise pour cible par Israël de civils palestiniens dans la bande de Gaza, en violation du droit international.

75. Les ordres d'évacuation constituent une tactique d'Israël pour déplacer de force le peuple palestinien, maximiser ses souffrances et alourdir le châtiment collectif qui lui est infligé. Les zones de sécurité désignées par Israël n'existent pas : on n'est en sécurité nulle part à Gaza. Israël bombarde des cibles civiles et non militaires indifféremment, inventant des prétextes pour cibler des hôpitaux, des grands-mères, des femmes enceintes et des défenseurs des droits humains ; des rapports font état d'agressions sexuelles contre des hommes, des femmes et des filles.

76. Les civils, et en particulier les femmes et les filles, ne sont pas des cibles militaires. Les victimes méritent que justice soit faite et que les responsables de ces violations rendent des comptes. La communauté internationale doit agir immédiatement pour mettre fin à l'occupation illégale israélienne.

77. **M^me^ Calem-Sangiorgio** (Monaco) indique que de plus en plus de femmes occupent des postes à haute responsabilité dans le pays, mais que celles-ci sont sous-représentées dans les entreprises et les fonctions stratégiques. Monaco maintient l'excellence de son système éducatif et apporte une aide financière à des programmes internationaux visant à favoriser l'éducation et l'entrepreneuriat en vue de l'éducation et de l'autonomisation des femmes.

78. Le Gouvernement a intensifié sa lutte contre les violences faites aux femmes en partenariat avec les associations locales et se conforme aux conventions internationales en matière de lutte contre la traite, la violence et les discriminations à l'égard des femmes.

79. Le pourcentage de femmes participant aux processus de paix de l'ONU est faible et doit être accru.

80. L'oratrice rappelle les nombreuses pertes d'opportunités dont souffrent les femmes et les filles, ainsi que les menaces et le harcèlement dans les espaces virtuels.

Afin de combattre ces phénomènes, la Principauté a inséré dans les conclusions agréées de la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme des protections contre la violence en ligne et apporte son soutien au programme Sport for Generation Equality d'ONU-Femmes.

81. **M. Carlos** (Mozambique) déclare que son pays œuvre à la promotion et à la protection des droits des femmes en transposant les instruments régionaux et internationaux dans son système juridique et ses politiques de développement stratégique et en adoptant des stratégies en matière de genre dans les institutions publiques. La parité entre les genres dans la gouvernance a été atteinte en 2022 et presque atteinte en 2023, mais l'augmentation de la participation des femmes dans les instances de prise de décision reste difficile.

82. Le taux de scolarisation des filles a augmenté à tous les niveaux, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines. L'amélioration de la collecte des données et l'augmentation des effectifs de personnel qualifié dans le secteur de la santé ont permis d'améliorer les soins et les services.

83. La violence fondée sur le genre a été réduite de 25 % au Mozambique, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire face à la persistance de la violence domestique et des mariages précoces. La représentation des femmes dans les médias et les technologies de l'information a considérablement augmenté et l'accès des femmes et des filles à l'information s'en est trouvé amélioré.

84. **M^me^ Williams** (Ghana) affirme que les États Membres doivent de toute urgence agir ensemble et transposer au niveau local les engagements mondiaux en faveur de la promotion des femmes afin de lutter contre la violence fondée sur le genre, les normes discriminatoires, l'exploitation économique et le déni des droits fondamentaux. Ils devraient également privilégier les investissements dans des mesures de protection tenant compte du genre, améliorer l'accès des femmes à la justice, combler l'écart salarial entre les hommes et les femmes et intégrer la dimension de genre dans l'action climatique.

85. Au niveau national, le Gouvernement ghanéen a promulgué en 2024 une loi sur l'action positive visant à développer le leadership des femmes, à étendre les soins de santé maternelle et à élargir les possibilités d'éducation pour les filles. Il met actuellement en œuvre le Plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, qui est axé sur la lutte contre la violence fondée sur le genre et la promotion de la participation des femmes au cycle de la paix. Les femmes marginalisées ont bénéficié d'un meilleur accompagnement juridique avec la création de l'Unité d'aide aux victimes et de lutte contre la violence domestique et le programme « Justice pour toutes et tous ».

86. Les autorités ghanéennes favorisent l'inclusion sur le plan financier par l'intermédiaire du Centre pour le microfinancement et les petits prêts, qui accorde essentiellement des prêts à des entreprises dirigées par des femmes. Le pays a élargi l'accès aux soins maternels et a multiplié les possibilités d'éducation pour les filles.

87. **M^me^ Azzi** (Algérie) indique que son pays a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique et la Convention sur les droits politiques de la femme. Les Algériennes, qui ont joué un rôle important dans la libération de leur pays du colonialisme, continuent de participer au développement et sont essentielles à la stabilité de la famille. Le Gouvernement algérien vise à réaliser l'égalité des genres dans le domaine de l'emploi par l'adoption d'une politique d'égalité salariale. Il a également pris des mesures pour protéger les femmes de la violence dans les sphères professionnelle et privée et garantit que les victimes bénéficient de structures d'aide

spéciales et d'une aide juridique. L'Algérie a érigé en crime toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique et le harcèlement.

88. Aux termes de la loi algérienne, les listes de candidats aux élections doivent respecter la parité des genres. Les Algériennes, y compris les femmes rurales, ont obtenu de grandes avancées dans les domaines de la santé, de l'éducation et du marché du travail, et ont démontré leurs capacités de direction. Les femmes sont un élément clé de la paix et de la sécurité dans le monde, c'est pourquoi l'Algérie a adopté un plan d'action national en 2023 pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

89. Depuis un an, les Palestiniennes de Gaza souffrent des ravages de la guerre. Elles sont soumises aux pires formes de répression, de persécution et de torture aux mains des forces d'occupation. L'Algérie réitère son appel à un cessez-le-feu immédiat, permanent et inconditionnel à Gaza et dans l'ensemble du Moyen-Orient pour assurer la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants.

90. **M^me^ Más Rodríguez** (Cuba) déclare que l'égalité des genres reste inaccessible face au sous-développement, à la faim et à la pauvreté, qui sont entretenus par un ordre international injuste qui inflige des souffrances à des millions de personnes. Les mesures coercitives unilatérales ont des répercussions sur les femmes et les filles du monde entier et représentent une injustice à laquelle il faut s'attaquer.

91. Après des décennies d'efforts constants, Cuba a prouvé qu'il est possible d'obtenir des résultats dans l'adversité. Les femmes et les filles bénéficient d'un accès égal à l'éducation gratuite et aux protections légales en matière d'emploi, ainsi que de soins de santé gratuits intégrant des services d'avortement et de fertilité. L'Observatoire de l'égalité des genres a été créé en 2023 pour faire progresser l'autonomisation des femmes.

92. Cependant, les restrictions associées au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba constituent le principal obstacle au développement du pays. Ce blocus, qui a été exacerbé par l'inscription de Cuba sur la liste mensongère des États soutenant le terrorisme, entrave le développement et la qualité de vie des femmes et des filles, ainsi que l'avancement d'un projet de vaccination contre le papillomavirus humain.

93. **M. Islamuly** (Kazakhstan) déclare que son pays a avancé sur la voie de l'égalité des genres en adoptant une législation et des politiques visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et à garantir leur participation égale dans toutes les sphères de la vie. Les femmes comptent pour près de la moitié de la main-d'œuvre et du produit intérieur brut du Kazakhstan et elles sont plus nombreuses que les hommes à avoir fait des études supérieures.

94. Le Gouvernement a promulgué une législation criminalisant la violence domestique, mis en place des centres de crise et une aide juridique et psychologique pour les survivantes, et amélioré constamment la collecte de données ventilées par genre afin d'éclairer l'élaboration des politiques. Le Kazakhstan a également consolidé sa contribution à la réalisation de l'égalité entre les genres en créant l'Alliance d'Asie centrale pour mettre fin à la violence fondée sur le genre dans le cadre de l'initiative Spotlight et en élisant récemment une femme diplomate pour le représenter à la Troisième Commission.

95. Au Kazakhstan, des déséquilibres entre les genres persistent au niveau des salaires et des opportunités de carrière ; des efforts plus importants sont également nécessaires pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Le Gouvernement kazakhstanais vise à réduire l'écart salarial entre les genres, à augmenter la proportion de femmes disposant de biens matériels et à accroître la représentation des femmes dans la prise de décision à tous les niveaux d'ici à 2030

grâce à des initiatives en la matière, menées en collaboration avec des partenaires des Nations Unies et des organisations locales.

96. **M^me^ Alomair** (Arabie saoudite) indique qu'en 2025, son pays présidera la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, qui établira des normes et concevra des politiques en faveur de la promotion des femmes à l'échelle mondiale.

97. Au niveau national, l'initiative Vision 2030 du pays se concentre sur la promotion de la pleine participation et de l'autonomisation des femmes. Les réformes en cours destinées à favoriser l'autonomisation des femmes commencent à porter leurs fruits : par exemple, le nombre de licences accordées à des avocates a augmenté de plus de 700 %, et le taux de chômage des femmes a diminué de manière significative. En outre, le nombre de femmes travaillant dans le secteur privé a augmenté de 130 % au cours des quatre dernières années. Les Saoudiennes sont de plus en plus souvent embauchées à des postes de direction et rejoignent des domaines professionnels qui ont longtemps été réservés aux hommes. Le Ministère des ressources humaines et du développement social a lancé des initiatives en faveur de la participation des femmes au secteur public, qui reposent sur la révision des politiques, la création d'opportunités d'emploi et la promotion de l'inclusion et de la diversité sur le marché du travail.

98. L'Arabie saoudite contribue de manière significative à l'aide humanitaire et aux secours apportés aux femmes dans les zones de conflit du monde entier au moyen de projets visant à améliorer leurs conditions de vie et à répondre à leurs besoins fondamentaux. Par l'intermédiaire du Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires, le Gouvernement saoudien aide les femmes touchées par les conflits en leur fournissant de la nourriture, une aide médicale et éducative et en apportant son soutien à des programmes de formation professionnelle qui aident ces femmes à acquérir de nouvelles compétences et à devenir autonomes.

99. **M. Pieris** (Sri Lanka) déclare que, bien que son pays ait élu la première Première Ministre au monde et qu'il ait récemment nommé pour la troisième fois une femme à ce poste, la représentation des femmes sur le plan électoral reste faible. Sri Lanka a travaillé dur pour faire progresser les droits des femmes, ce qui s'est traduit par une augmentation de leur nombre dans l'enseignement supérieur et la fonction publique.

100. Le pays a continué d'œuvrer en faveur de l'égalité des genres et de l'avancement social, économique et politique des femmes en procédant à des réformes législatives. La loi n° 37 de 2024 sur l'autonomisation des femmes a été promulguée et prévoit l'établissement d'une commission nationale sur les femmes et d'un poste de médiateur(trice) pour les droits des femmes, ainsi que la création d'un fonds national qui leur sera destiné.

101. Sri Lanka a lancé un marché en ligne pour les femmes entrepreneures afin de favoriser l'indépendance économique des femmes. Les lois contre la violence domestique prévoient des mesures d'aide essentielles, et les centres d'accueil offrent une protection, des conseils et une formation. Le pays a atteint un taux d'alphabétisation de 93 % pour les hommes et les femmes, et près de 60 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes.

102. **M^me^ Abd Karim** (Malaisie) dit que le rôle des femmes dans le développement national est inscrit dans les plans de développement, qui privilégient les politiques fondées sur l'égalité des genres et ont permis une augmentation de la présence des femmes à des postes de direction dans le secteur public et au sein des conseils d'administration des entreprises.

103. La Malaisie a renforcé les mécanismes de protection des femmes en assurant l'application du principe de responsabilité pour les victimes. La loi contre le harcèlement sexuel a été promulguée en 2022 et le tribunal contre le harcèlement sexuel a été créé en 2024. Depuis l'abolition de la peine de mort obligatoire en 2023, les peines d'un tiers des femmes condamnées à mort ont été commuées.

104. Le Gouvernement s'efforce d'accroître la participation des femmes à la vie active au moyen du Cadre économique de Madani. Les dispositions de la loi de 1955 sur l'emploi ont été modifiées pour protéger les droits des femmes.

105. La Malaisie a fait des initiatives de santé publique une priorité pour améliorer l'accès aux services de santé reproductive et aux soins de santé maternelle et infantile.

106. **M^me^ Al-Banna** (Émirats arabes unis) affirme qu'il est nécessaire d'inclure les femmes et les filles pour parvenir à un développement durable et construire des sociétés fortes et interconnectées. À cette fin, les Émirats arabes unis ont lancé une politique nationale d'autonomisation des femmes pour la période 2023-2031, qui vise à promouvoir la participation pleine, égale et significative des femmes aux processus décisionnels dans les domaines de l'économie, du droit et des sciences. Les Émirats arabes unis ont été classés au premier rang régional et au septième rang mondial par le Programme des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'indice d'inégalité de genre 2024, ce qui témoigne de l'engagement du pays en faveur de la promotion des femmes et des filles.

107. La communauté internationale doit agir immédiatement pour protéger comme il se doit les femmes et les filles touchées par les conflits. Alors que la terrible guerre contre Gaza dure depuis un an, le conflit s'étend désormais à d'autres parties de la région. Même si un cessez-le-feu immédiat et permanent est le seul moyen de réellement protéger les femmes et les filles, le Gouvernement des Émirats arabes unis reste déterminé à apporter une aide humanitaire qui tienne compte des questions de genre, comme des kits sanitaires et des kits de maternité, dans les zones de conflit.

108. Les femmes et les filles doivent être associées aux efforts déployés pour faire face aux nouvelles menaces mondiales. À cet égard, les Émirats arabes unis ont signé en 2024 un cadre de partenariat stratégique avec ONU-Femmes établissant un fonds climatique pour les femmes. En outre, lors de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le pays a lancé le partenariat « Gender-Responsive Just Transitions and Climate Action » (partenariat pour une action climatique et des transitions justes tenant compte des questions de genre), qui vise à renforcer le rôle des femmes dans les efforts d'adaptation et d'atténuation durables.

109. **M. Moriko** (Côte d'Ivoire) indique que le Gouvernement ivoirien a pris des mesures législatives et institutionnelles en vue de parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, notamment la ratification de conventions nationales et internationales relatives aux droits des femmes.

110. Au niveau national, la Côte d'Ivoire a adopté des lois sur l'égalité d'accès aux postes de l'administration et aux assemblées élues. Il a également aligné le régime d'imposition des femmes sur celui des hommes, mis en place une stratégie nationale de lutte contre les violences domestiques et élaboré une stratégie pour l'autonomisation des femmes. Par ailleurs, le pays a développé des infrastructures afin d'améliorer les conditions de vie des femmes facilitant l'accès à l'eau dans les zones rurales et accru ses investissements en faveur de l'éducation pour tous les enfants et notamment pour les filles. Plusieurs fonds ont été mis en place pour financer les activités génératrices de revenus des entrepreneures, ce qui a permis de sortir quelque 2 millions de personnes de la pauvreté.

111. **M^me^ Brattested** (Norvège) déclare qu'il faut intensifier les efforts pour parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles d'ici à 2030. Il est important de mobiliser des ressources pour marquer comme il se doit le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Les questions abordées il y a trente ans n'ont toujours pas été résolues, puisque la défense du statu quo contre les forces rétrogrades prend beaucoup de temps, ce qui est inquiétant.

112. Les droits à la santé sexuelle et reproductive et à l'autonomie physique sont des conditions préalables à la jouissance d'autres droits et à l'autonomisation politique et économique. Le renforcement de la participation des femmes à la population active est utile aux femmes, à la société et à la croissance économique. En période de conflit, les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables, comme c'est le cas en Afghanistan.

113. Cependant, les femmes ne sont pas seulement des victimes mais aussi des agentes de changement qui doivent être intégrées dans tous les aspects de la société, y compris les négociations de paix, les technologies, les finances et les débats sur les changements climatiques et la sécurité alimentaire.

114. **M^me^ Mangalanandan** (Inde) déclare que son gouvernement a promulgué une loi en 2023 réservant un tiers des sièges aux femmes au Parlement et dans les assemblées législatives d'État. La participation pleine et égale des femmes est au cœur de l'aspiration de l'Inde à devenir une nation développée d'ici à 2047.

115. Pendant la présidence indienne du Groupe des 20, le développement mené par les femmes est devenu une priorité, et le groupe de travail sur l'autonomisation des femmes a été créé pour promouvoir les progrès des femmes dans la prise de décision et le développement.

116. L'Inde a alloué plus de 36 milliards de dollars à des programmes en faveur des femmes et des filles dans son budget de l'Union pour 2024-25. Des programmes emblématiques ont permis de relever le niveau d'alphabétisation des femmes, et plus de 12,9 millions de femmes ont bénéficié de prestations liées à la maternité.

117. Le Gouvernement indien a attribué des prêts pour aider les femmes des communautés défavorisées à créer des entreprises, fourni une assistance financière pour permettre aux femmes rurales de devenir autonomes et révolutionné l'inclusion financière, renforçant ainsi l'indépendance économique des femmes et leur capacité à participer à la vie active.

118. **M^me^ Lortkipanidze** (Géorgie) déclare que la promotion des droits des femmes est inscrite dans la stratégie nationale en matière de droits humains pour 2022-2030 et dans le plan d'action national en la matière pour 2024-2026. En 2022, le Gouvernement géorgien a approuvé les règles relatives à l'indemnisation par l'État des femmes victimes de violence et les montants correspondants. Il a également adopté des procédures nationales d'orientation en janvier 2024.

119. Le programme de subventions à l'innovation pour les régions a été lancé pour encourager l'entrepreneuriat féminin et le programme Enterprise Georgia offre un financement accru aux sociétés commerciales appartenant à des femmes. L'Agence géorgienne pour l'innovation et la technologie a été créée pour développer l'emploi des femmes dans les parcs technologiques, et plusieurs programmes exclusivement destinés aux femmes ont été déployés au cours du premier semestre 2024.

120. Le plan d'action national pour la période 2022-2024 met l'accent sur la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits. La délégation géorgienne a évoqué les besoins des femmes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison d'un conflit lors des discussions internationales de Genève. Cependant, les femmes et les filles des régions occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali subissent des

violations de leurs droits humains du fait de l'occupation continue par la Fédération de Russie, qui empêche le Gouvernement géorgien de mettre en œuvre des politiques de protection dans ces régions.

121. **M^me^ Ndoundou** (Congo) indique que des mesures spécifiques sont régulièrement prises dans le but de promouvoir les questions de genre et d'éliminer toutes les formes de discriminations fondées sur le genre, y compris en rendant illégales les violences conjugales et la traite des personnes. À cet effet, la République du Congo a adopté la loi n° 22-2019 du 17 juin 2019 portant sur la lutte contre la traite des personnes et la loi n° 19-2022 du 4 mai 2022 portant sur la lutte contre les violences faites aux femmes.

122. L'oratrice note, parmi les mesures de promotion et de protection des droits des femmes, l'adoption de la stratégie nationale (2021-2025) de lutte contre les violences fondées sur le genre et le renforcement des capacités des agents de la force publique et des magistrats dans la prise en charge des victimes des violences faites aux femmes et aux filles.

123. Le principe d'égalité entre les genres et celui de la parité sont inscrits dans la loi et garantissent la représentation des femmes à toutes les fonctions politiques et administratives. Les mesures de prévention de la violence fondée sur le genre ont permis d'atteindre des résultats encourageants, mais restent insuffisantes et non coordonnées dans la stratégie globale de prévention pour les populations vulnérables.

124. **M^me^ Alabbad** (Koweït) déclare que, au cours des dernières décennies, les femmes de son pays sont devenues un symbole de force et d'avancée sociale. Actuellement, elles représentent plus de 58 % des effectifs du secteur public, 48 % de ceux du secteur privé et plus de 70 % des étudiant(e)s et des chercheur(euse)s dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Les femmes participent à la prise de décision dans toutes les institutions exécutives et législatives, y compris les conseils ministériels, municipaux et parlementaires. À ce jour, 88 procureures et 19 femmes juges ont été nommées. Les femmes occupent 22 % des postes diplomatiques du Ministère des affaires étrangères, 54 % des emplois de la Kuwait Petroleum Corporation et 47 % des postes de direction et de supervision dans l'armée. Des femmes servent au sein de la police et de la Garde émirienne du Koweït.

125. Les Nations Unies jouent un rôle important dans la réalisation de l'égalité entre les genres en établissant des normes à l'échelle mondiale. Le Gouvernement du Koweït a élaboré des lois et des politiques pour faire en sorte que ces normes soient mises en œuvre, conformément à tous les instruments internationaux ratifiés par le pays.

126. Le Document de Djedda sur les droits des femmes dans l'islam, adopté en 2023 lors de la Conférence internationale sur les femmes dans l'islam, est une référence incontournable pour les droits et les devoirs des femmes dans cette religion. Ce document confirme que l'islam garantit les droits des femmes à l'éducation, au travail, à la participation sociale et politique, ainsi que leur droit à occuper des postes de direction.

127. **M^me^ Hussain** (Maldives) déclare que son pays a contribué à l'instauration de la Journée internationale des femmes dans la diplomatie, le 24 juin, par la résolution 76/269 de l'Assemblée générale.

128. Dans le pays, la loi sur l'égalité des genres de 2016 est portée par un plan en la matière pour 2022-2026, et une stratégie nationale en matière de statistiques genrées est en cours d'élaboration pour faciliter la définition de politiques fondées sur des données probantes.

129. Le Gouvernement maldivien œuvre à l'autonomisation économique des femmes au moyen de diverses initiatives, notamment un mécanisme de prêt pour les femmes entrepreneures, dont 25 % des fonds sont réservés à des femmes en situation de handicap. En juillet 2024, une femme a été nommée pour la première fois Commissaire générale des douanes dans le pays. Le régime national d'assurance maladie a été étendu pour couvrir la fécondation in vitro et l'endométriose, ce qui permet aux femmes de mener une vie plus saine.

La séance est levée à 13 h 10.